

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Aquitaine

Mission Connaissance et Évaluation

Bordeaux, le 23 JAN. 2015

**Exploitation de deux forages
pour l'irrigation de deux terrains de sport
Commune de Langon
(Gironde)**

**Avis de l'autorité administrative de l'État
compétente en matière d'environnement**
(article L122-1 et suivants du code de l'environnement)

Avis 2014-113

L'avis de l'autorité environnementale est un avis simple qui porte sur la qualité de l'étude d'impact produite et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet. Porté à la connaissance du public, il ne constitue pas une approbation du projet au sens des procédures d'autorisations préalables à sa réalisation.

Localisation du projet :

Demandeur :

Procédure principale :

Autorité décisionnelle :

Date de saisine de l'autorité environnementale :

Date de la contribution départementale :

Date de l'avis de l'agence régionale de santé :

Commune de Langon

Ville de Langon

Autorisation loi sur l'eau

Préfet de Gironde

25 novembre 2014

10 décembre 2014

17 décembre 2014

Contexte général

Les stades Octavin et Comberlin, situés à Langon, sont actuellement arrosés avec l'eau du réseau d'adduction en eau potable puisée dans l'Eocène, dont la nappe utilisée présente un mauvais état quantitatif. Dans un souci d'économie et de développement durable, la Ville de Langon propriétaire

et gestionnaire des stades a souhaité mobiliser une ressource en eau alternative grâce à deux forages exploitant une nappe d'eau peu profonde au sein de l'Oligocène. Les forages réalisés en mai 2013 sont d'une profondeur de 34,5 mètres pour le stade Octavin et de 36 mètres pour le stade Comberlin.

La demande d'autorisation porte plus particulièrement sur les volumes et débits indiqués ci-dessous :

Pour le stade Octavin :

- Débit de pointe : 18 m³/h
- Volume journalier : 30 à 35 m³
- Volume annuel moyen: 6 277 m³
- Période d'utilisation : avril à octobre soit 7 mois (214 jours)

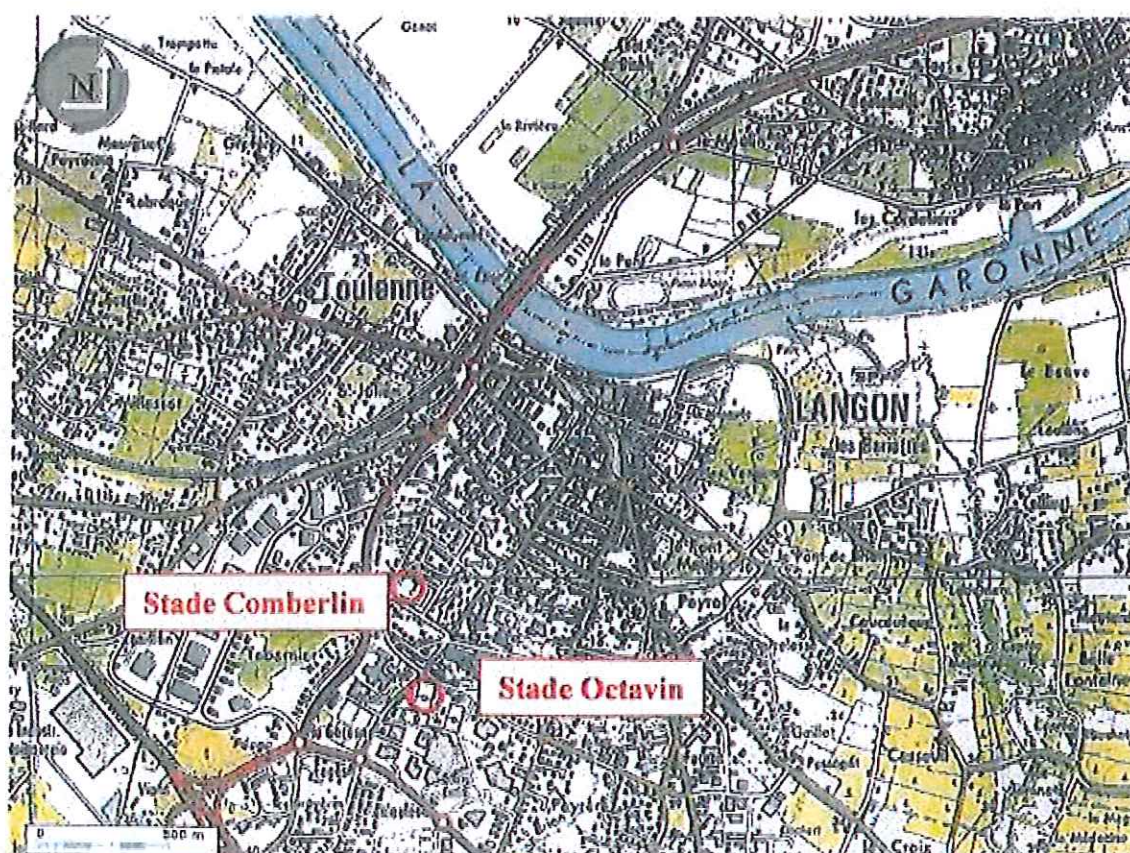
Pour le stade Comberlin :

- Débit de pointe : 18 m³/h
- Volume journalier : 30 à 35 m³
- Volume annuel moyen: 7 502 m³
- Période d'utilisation : avril à octobre soit 7 mois (214 jours)

Le cumul des volumes prélevés pour les deux forages sera le suivant :

- Débit : 36 m³/h
- Volume journalier maximum: 70 m³
- Volume annuel moyen: 13 779 m³

La localisation des forages des stades Octavin et Comberlin est représentée ci-après.



Le forage du stade Octavin se trouve dans l'angle nord-est du stade.



Le forage du stade Comberlin se situe dans l'angle nord-est du stade. Sa localisation est visible sur la figure suivante.



Extraits de l'étude d'impact – Localisation du forage

Ce projet, soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, est par ailleurs soumis à étude d'impact en application de la rubrique n°14a du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement. Cette étude d'impact qui **porte sur les prélèvements en eau de ces forages**, doit faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, objet du présent document.

I – Analyse du caractère complet du dossier

Le contenu de l'étude d'impact figurant dans le dossier est conforme aux dispositions précisées dans l'article R122-5 du code de l'environnement.

II – Analyse de la qualité du contenu du rapport d'étude d'impact et du caractère approprié des informations qu'il contient

II.1 Analyse du résumé non technique

L'étude d'impact intègre un résumé non technique clair et synthétique qui n'appelle pas d'observations particulières.

II.2 Analyse de l'état initial du site du projet et de son environnement

L'analyse de l'état initial de l'environnement aborde les principales thématiques de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu humain), en intégrant une analyse particulièrement détaillée pour la thématique de l'eau (eaux superficielles et souterraines) en cohérence avec l'objet du projet.

Il ressort de cette analyse que le projet s'implante sur un terrain situé en **zone urbanisée**, au niveau d'infrastructures sportives et d'habitations, en dehors de tout périmètre d'inventaire ou de protection portant sur le milieu naturel, et présentant potentiellement **peu d'enjeux portant sur la faune et la flore**.

Concernant le **contexte géologique et hydrogéologique**, la géologie sur la commune de Langon est caractérisée par la présence des calcaires à Astéries affleurant ou sub-affleurant. Cette formation Oligocène est souvent recouverte par des formations alluvionnaires, argileuses, marneuses et sableuses. Au sein de cette formation et au droit des stades Octavin et Comberlin, se développe un aquifère fissuré d'extension régionale. Cette nappe de l'Oligocène est séparée de l'Eocène, principale ressource en eau potable de l'agglomération bordelaise, par une couche d'argile. Une nappe, probablement discontinue, peut également se développer plus en surface au sein des terrains alluvionnaires.

Les nappes profondes sont concernées par le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappes profondes de Gironde »**. La nappe de l'Oligocène est considérée à l'équilibre tandis que celle de l'Eocène est considérée comme déficitaire. Il est noté également que l'état actuel de la masse d'eau liée aux formations de l'Oligocène est considéré comme **bon**, tant du point de vue **quantitatif** que **qualitatif**. Il est noté également que le SAGE « Vallée de la Garonne » qui est en cours d'élaboration concerne également le projet.

De plus, l'ensemble de la commune de Langon est située en zone de répartition des eaux (ZRE) pour toutes les masses d'eau.

Enfin, il est noté que deux captages AEP¹, cartographiés en page 33, sont présents sur la commune de Langon. Leurs périmètres de protection ne concernent pas le périmètre du projet.

Concernant les eaux superficielles, la commune de Langon présente un cours d'eau réservé et classé, le Brion. Il s'agit d'un cours d'eau sur substrat sableux des landes présentant une vulnérabilité liée aux prélèvements agricoles existants. C'est un cours d'eau à Vison d'Europe et à toxostome (poisson d'eau douce).

1 Alimentation en Eau Potable

II.3 Analyse des impacts temporaires, permanents, directs et indirects du projet sur l'environnement et des mesures d'évitement et de réduction

A l'instar de l'analyse de l'état initial de l'environnement, cette partie aborde les principales thématiques de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu humain), en intégrant une analyse particulièrement détaillée pour la thématique de l'eau.

Il ressort en particulier les éléments développés ci-dessous.

Concernant les **eaux souterraines**, les eaux prélevées dans l'Oligocène seront aspergées sur les terrains de sport et s'infiltreront dans les sols. Dans le cas où l'intégralité des eaux d'arrosage n'est pas évapo-transpirée, elles pourront atteindre l'aquifère des alluvions puis à nouveau l'Oligocène par migration.

La qualité des eaux de l'Oligocène est, de manière générale, meilleure que celle des eaux de la nappe des alluvions. Il n'y aura donc pas d'impact sur la qualité des eaux souterraines.

Concernant l'aspect quantitatif, l'arrosage des terrains de sport se fera principalement entre avril et octobre sur une durée maximale de 4 heures par jour.

Concernant la vulnérabilité du forage de Comberlin, les éléments de l'étude d'impact laissent penser que cet ouvrage ne pourra pas fournir les débits attendus. Il existe un risque de dénuyage de la crépine qui pourrait engendrer un vieillissement prématuré et rendre ce forage rapidement inutilisable. Comme cela a déjà été signalé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, le pétitionnaire est invité à revoir à la baisse la demande des volumes prélevés et la compatibilité du débit de pointe sollicité au regard d'un suivi du niveau piézométrique.

Concernant les **eaux superficielles**, le principal cours d'eau situé à proximité est le ruisseau de Brion qui s'écoule en direction de la Garonne. Le forage le plus proche de ce cours d'eau est celui du stade Octavin qui se trouve à 600 mètres environ. Du fait de la distance, mais également de la profondeur de la nappe captée par cet ouvrage, le projet n'aura pas d'incidence sur ce milieu aquatique.

Concernant le **milieu naturel**, les forages des stades Octavin et Comberlin se situent à plus de 600 mètres du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion ». Ils ne s'inscrivent pas dans une zone relevant d'un contexte réglementaire particulier (plan de prévention des risques, patrimoine culturel, archéologique...), ni à proximité de ZNIEFF². Ces stades se trouvent dans un environnement urbain peu favorable au développement d'espèces rares. L'étude conclut à juste titre que les deux secteurs concernés ne présentent pas d'intérêt écologique particulier.

Les incidences potentielles du projet sur les autres composantes de l'environnement restent très limitées, voire nulles. Concernant toutefois la thématique de **la santé**, il y a lieu de prendre en compte les observations exprimées par les services de l'Agence Régionale de la Santé rappelées ci-après :

- conformément à l'article R1321-57 du code de la santé publique, les réseaux alimentés par l'eau de la distribution publique et les réseaux alimentés par l'eau du forage doivent être **séparés et identifiables**. En particulier, sur tout point de puisage accessible au public et délivrant une eau réservée à un autre usage que la consommation humaine, une information doit être apposée afin de signaler le danger encouru,
- l'arrosage des stades génère des aérosols, l'eau n'est pas considérée potable, aussi pour limiter toute contamination et en particulier le risque légionellose, il convient d'arroser en l'absence de toute présence humaine.

II.4 Justification et présentation du projet d'aménagement

L'étude intègre une présentation des raisons de la mise en œuvre du projet.

Le projet permet d'exploiter une ressource alternative à celle des formations de l'Eocène, très sollicitée pour l'alimentation en eau potable.

2 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Il est ainsi relevé que le projet est compatible avec les dispositions du SAGE Nappes profondes de la Gironde (avec un avis favorable de la Commission Locale de l'Eau en date du 30 septembre 2014) et du SDAGE Adour Garonne.

II.5 Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement

L'étude présente les méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement. Cette partie n'appelle pas d'observations particulières.

III – Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale : qualité de l'étude d'impact et prise en compte de l'environnement

La présente étude d'impact porte sur l'analyse des incidences environnementales de deux prélèvements d'eau dans la nappe de l'Oligocène, situés à environ 35 mètres de profondeur, pour l'arrosage de deux stades (Octavin et Comberlin).

Ce projet permet d'exploiter une ressource alternative à celle des formations de l'Eocène, très sollicitée pour l'alimentation en eau potable et en mauvais état quantitatif. Il est donc relevé la finalité globalement positive pour l'environnement de ce projet.

L'analyse de l'état initial de l'environnement, l'analyse des impacts (notamment sur les eaux superficielles et souterraines) et la présentation des mesures sont traitées de manière satisfaisante.

Le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour Garonne et du SAGE Nappes profondes de la Gironde.

L'évaluation des impacts semble maîtrisée et les mesures d'intégration adaptées, hormis les observations concernant le débit de pointe sollicité et le suivi piézométrique de l'ouvrage du stade de Comberlin.

En conclusion, sous réserve de la prise en compte des observations relatives au forage de Comberlin, la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement par le projet sont globalement satisfaisantes.

Le Préfet de région,

A blue ink signature, appearing to be 'MD', is written over a faint circular stamp.

Michel DELPUECH